



COMMUNE DE VOLESVRES

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du VENDREDI 17 MARS à 20h00

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du dix mars deux mil vingt-trois.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Marie-Laure PETIT, Marie-Claire THÉREAU. Mrs Richard PERRIER, Alain DEROCHE, Jean-Baptiste ROUX, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX et Guillaume ALLOIN.

Absents excusés : Mmes Sandrine COMTE-LATHUILIERE donne pouvoir à Marie-Claire THEREAU, Marie-Laure PETIT donne pouvoir à Sandra CHAPEY et Gaëlle GORDAT donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUX et Mrs Jean-Noël DUCRET donne pouvoir à Martine COUEGNAS et David PIERRE donne pouvoir à Alain DEROCHE.

Mme Sandra CHAPEY est désignée comme secrétaire de séance.

1. Compte-rendu de la séance du 2 février 2023

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 février 2023.

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes de gestion (commune, assainissement et lotissement)

- Adopte le compte de gestion principal
- Adopte le compte de gestion assainissement
- Adopte le compte de gestion lotissement

Après l'adoption des comptes, Monsieur le Maire donné la parole à Mme DARD qui a présenté un document de valorisation détaillant les indicateurs financiers de la gestion 2022 et leur évolution.

a) La capacité d'autofinancement

- La capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire : 65 K€ en 2020 – 58 K€ en 2021

Exceptionnellement élevée cette année 2022 avec 154 K€ - Elle inclut 72 K€ d'indemnité grêle (les dépenses sont quant à elle majoritairement payées sur la section d'investissement)

Si on fait abstraction de cette indemnisation, le résultat est de 82 K€ - reste supérieur à celui de l'an dernier.

Explication de la hausse par rapport à 2021 : L'augmentation provient des recettes qui ont progressé et notamment de la fiscalité dont l'attribution de compensation (214 K€ en 2022 / 192 K€ en 2021)

- La CAF brute permet d'assumer le remboursement de la dette en capital (23 K€ en 2022).

Après remboursement de l'annuité d'emprunt, la CAF nette (hors remboursement sinistre grêle) de la commune s'établit à 59 K€.

Ce qui correspond à 91 € par habitant (moyenne départementale 2021 = 90 €/habitant).

La CAF nette est un indicateur essentiel qui correspond aux marges de manoeuvre de la commune pour

autofinancer des investissements.

b) L'endettement

- L'un des coefficients d'endettement généralement présenté mesure la capacité de la collectivité à rembourser ses emprunts, au regard des capacités dégagées par sa section de fonctionnement. S'il dépasse 100 %, cela signifie que la collectivité ne peut plus rembourser ses emprunts au moyen de sa section d'exploitation - ce qui équivaut à une situation de surendettement.

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) de Volesvres s'établit à 84%.

Ce qui indique que la commune si elle maintient sa CAF annuelle à ce niveau, a des marges d'endettement

- Le montant du capital restant dû par le budget de la commune au 31/12/2022 est très faible : 56 K€
Ne restent que 2 emprunts à rembourser, qui se terminent en 2025

Va s'ajouter un emprunt in fine qui a été souscrit et qui permettra de faire des avances au budget lotissement pour la phase 2.

Il a été souscrit en 2022 pour 300 K€ (avec des tirages sur 2023), remboursable pour la totalité du capital le 30/09/2025

c) Le fonds de roulement (FDR) correspond aux réserves de la collectivité à un instant T.

Il s'agit de l'addition des résultats de fonctionnement et d'investissement cumulés au cours du temps.

Le FDR du BP de la commune au 31/12/2021 s'établissait à 381 K€.

Il est de 354 K€ au 31/12/2022 (le déficit d'investissement a nécessité de puiser un peu sur le FDR)

Il représente 550 € par habitants (moyenne départementale 2021 = 379 € / habitant).

Il permet de couvrir 15 mois de charges courantes.

Tous budgets confondus (+ assainissement et lotissement) ,

Le fonds de roulement consolidé au 31/12/2022 s'établit à 415 K€ (le budget assainissement contribuant à hauteur de 61 K€ aux réserves totales)

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Madame Martine COUEGNAS, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal, assainissement et lotissement

Le Conseil Municipal

Approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2022 dont les résultats s'établissent ainsi :

➤ Compte administratif principal commune

Investissement : déficit de 141 119.52 €

Fonctionnement : excédent 434 429.81 €

Résultat d'ensemble : Excédent de 293 310.29 €

➤ Compte administratif assainissement :

Investissement : excédent de 6 028.00 €

Fonctionnement : excédent de 54 987.11 €

Résultat d'ensemble : Excédent de 61 015.11 €

- Compte administratif lotissement :
Investissement : 0.00 €
Fonctionnement : déficit de 0.00 €
Résultat d'ensemble : déficit de 0.00 €

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'assemblée.

3. Affectations des comptes de résultat

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE BUDGET COMMUNE	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	154 363,89 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	280 065,92 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	434 429,81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 79 561.10 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 61 558,42 €
Besoin de financement F	- 141 119,52 €
AFFECTATION = C	434 429,81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	141 119,52 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	293 310,29 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

<u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u> <u>BUDGET ASSANISSEMENT</u>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>dont</u>	3 330,99 €
<u>Dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	51 656,12 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	54 987,11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	6 028.00 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	54 987,11 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement <u>reversé</u> à la collectivité de rattachement (D 672) :	54 987,11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</u> <u>BUDGET LOTISSEMENT</u>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 168,66 €
B. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du + (excédent) ou - (déficit)	- 4 168,66 €
C. Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00 €
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = c.	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin du financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0,00 €

4. Vote des Budgets Primitifs 2023

Après présentation du projet du budget primitif établi en collaboration avec la commission finances, le Conseil Municipal ;

- Adopte le budget principal ainsi :

Budget principal	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	647 552.29 €	647 552.29 €
Section d'investissement	547 519.52 €	547 519.52 €

- Adopte le budget assainissement ainsi :

Budget assainissement	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	65 403.11 €	65 403.11 €
Section d'investissement	10 028.00 €	10 028.00 €

- Adopte le budget lotissement ainsi :

Budget lotissement	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	330 413.33 €	330 413.33 €
Section d'investissement	318 414.33 €	318 414.33 €

5. Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le maire propose le maintien des taux d'imposition communal compte-tenu de la revalorisation forfaitaire de 7,1% des valeurs locatives cadastrales en 2023 (ces valeurs locatives constituant, la base de calcul des impôts locaux et notamment de la taxe foncière sur les propriétés bâties) et l'arrivée de nouveaux contribuables liés aux nouvelles constructions.

6. Convention secrétaire de mairie entre Volesvres et Versaugues

En accord avec l'équipe municipale de Versaugues, une convention a été rédigée fixant le cadre de travail de la secrétaire de mairie communale à compter du 1^{er} avril 2023 (temps plein, mise à disposition 8h par semaine à la commune de Versaugues). L'employeur sera la commune de Volesvres. La convention intercommunale pour la secrétaire actuelle prendra fin le 30 avril 2023.

7. Projet de réaménagement de la Grande Salle

Suite à la validation de la proposition du cabinet A2 Architectes, une analyse est en cours. Elle concerne l'état des lieux actuel, l'analyse des consommations en énergie, l'utilisation des espaces et l'optimisation et elle permettra une proposition de réhabilitation.

Une réflexion est en cours pour le remplacement du matériel de cuisine. Des devis ont été établis. Un conseil est demandé auprès des traiteurs qui utilisent habituellement la cuisine.

Le Conseil Municipal propose qu'une enquête soit menée auprès des utilisateurs des deux salles afin de mieux identifier les besoins. Le projet pourrait être présenté lors du prochain conseil municipal de fin avril.

Un devis a été établi pour la modification de l'éclairage public à proximité de l'Église. La part restante à charge de la commune est évaluée à environ 450 €, afin de mieux gérer l'éclairage pendant les week-ends. Il est envisagé d'aménager le poste.
Le Conseil Municipal délibère favorablement.

9. Questions diverses

Rencontre avec Monsieur LAPRAYE : Un échange pour un projet d'achat d'une partie de parcelle de terrain rue des Aubépines ont eu lieu. La réflexion et les démarches se poursuivent.

Restaurant « Le Volobrigais » devient « La Fourchette » : L'ouverture est prévue au 1^{er} Mai. Le bail sera établi au 1^{er} avril. Le Conseil Municipal propose un montant de loyer à 500 € H.T. charges comprises.

Tri des ordures ménagères : Monsieur le Maire propose d'organiser une journée d'information aux habitants pour le tri des ordures ménagères. Le Conseil Municipal propose que cette action se déroule le samedi 13 mai matin si cela est possible pour le service du Grand Charolais.

Travaux enfouissement : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'enfouissement du SYDESL et de la Fibre, sur la route le long de la voie ferrée - Bonnefond – route de Bonnefond – Le Varion sur la Commune.

Caddie resto du coeurs : Le 3 mars, un caddie de denrées de 1^{ère} nécessité a été offert aux restos du cœur de Paray-le-Monial à l'occasion du week-end de collecte.

Subvention association : Nous avons reçu deux nouvelles demandes de subventions :

- SSIAD ; le Conseil Municipal accepte une subvention de 150 euros.
- Le Véloclub de charolles : le Conseil Municipal refuse la demande.

PLUI : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des réflexions engagées dans les différents groupes de travail et de l'impact de ce programme sur les projets immobiliers des communes pour les années à venir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire
Richard PERRIER

